

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 10 Mai 2022

CO 466 DE

Étaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, CETRE Michel, BAUD Jean Baptiste, GAILLARD Jean François, LAUBIER Bernard, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément (Vices-Présidents), VIONNET André, LECOQ Yves, PETIGNY Loïc, POULET Gilles, CHUARD Valentin, PETITJEAN Josiane, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, ROBERT Bruno, DUQUET Jean Pierre, BRUNEL Bernard (arrivé à 20h28) LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, LANIESSE Michel, FEVRE Michel, PERRIN François, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, MORBOIS Christelle, BERTHOD BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, SEIGLE-FERRAND Antoine, BERNARD René, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence (arrivée à 20h15), DORBON Henri, BOUCHE Bruno, WESTERVELD Dinand, ONCLE Bernard,

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95
Présents : ..56
Votants : ..70

Pouvoirs transmis à des Conseillers : LAMBERT Véronique à BONNET Dominique, BRIOT GAIDIOZ Cécile à DEPIERRE Valérie, BUGADA Catherine à PETIGNY Loïc, BOUDRY Jeanne à POULET Gilles, BRENIAX Denis à GAILLARD Jean François, MOREL Denis à BERTHOD Claude, PAQUIEZ Valérie à VILLALONGA Patrice, REYNAUD Armande à CATHENOZ Catherine, ROMANET Claude à BAUD Jean Baptiste, BEAUPOIL Jean Luc à PERRIN François, TRONCHET Guy à ONCLE Bernard, MONTEVECCHIO Patrick à BRUNEL Bernard, BOUILLET François à CETRE Michel, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : MARCELIN Antoine, à PETITJEAN Josiane, ARNAUD Gérard à BOUCHE Bruno

Étaient Excusés : RENAUD Jean Marie, DECOTE Yves, TONNAIRE Sandrine, MARCELLIN Antoine, PERRARD Laurent, DOS SANTOS Laëtitia, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, FLEURY Michèle,

Étaient absents : VIENNET Rémy, PINGAT Martine, MARTI François, HENARD Stéphane, CHAUVIN Roger, GAVAT William, CASTELLA Damien, GROS Roger, GAVAT Alain, BUYS Nelly, BENETRUUY Sylvain, BERODIER Florence, PROST JACQUOT Claire, CHAILLON Roland, YANARDAG Mikaël, PASTEUR Cyrille,

Secrétaire de séance : Dinand WESTERVELD

Convocation faite le : 4 Mai 2022

Objet : Modification du tableau des effectifs au 01 juin 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

BIBLIOTHEQUE

Le réseau de Lecture Publique de la communauté de communes Cœur du Jura (66 communes dont 3 bourgs centres pour 22 700 habitants) se compose de 3 médiathèques à Arbois, Poligny et Salins-les-Bains. Un Projet Culturel Scientifique Educatif et Social a été élaboré en 2019 et un Contrat Territoire Lecture (CTL) a été signé en août 2021 pour 3 ans. (2021-2023).

Afin de coordonner et mettre en œuvre les actions sur le réseau de lecture publique, un renforcement du service est impératif.

Création de poste - Filière Culturelle

-1 poste de la filière d'Adjoint du Patrimoine à TC à compter du 15.05.2022

Affiché le 12 Mai 2022

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 12 Mai 2022

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 Mai 2022
CO 466 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Modification du tableau des effectifs au 01 juin 2022

SERVICE TECHNIQUE

Afin de renforcer les services techniques de la communauté de communes et notamment dans le cadre de la reprise de certains équipements sportifs, le renforcement du service est impératif.

Création de poste - Filière Technique

-1 poste d'Adjoint Technique à TC à compter du 15.05.2022

SERVICE TOURISME

Création de poste – Contrat de projet Contrat de Station Touristique

Sur le fondement des articles L. 332-24, L.332-25, L. 332-26 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE,

-1 poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à compter du 15.05.2022

Pour assurer les missions suivantes :

- Participer à la mise en œuvre du contrat de station touristique
- Suivi des actions
- Organiser le pilotage et l'animation de la stratégie avec les partenaires.

Le coût du projet s'élève à 152 000€ sur 2 ans dont 20 % à la charge de la CCAPS.

Charges	Montant sur 24 mois
Masse salariale chargée	120 000€
Expertise complémentaire CCAPS	20 000€
Frais de déplacement	6 000€
Formation	3 000€
Frais téléphonie	3 000€
Coût total	152 000€

Il est donc proposé une création d'un contrat de projet pour 2 ans.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / Adopte les créations ;

2 / Adopte les modifications du tableau des emplois ;

3 / Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

